

Les déchets d'amiante

La réglementation en ce qui concerne l'amiante se veut de plus en plus complexe. Ne vous inquiétez pas, nous sommes présents pour vous aider dans ces démarches.

Il faut dans un premier temps déterminer la catégorie dans laquelle appartient vos déchets, à savoir :

- **Amiante de haute densité** : exemple plaques amiantées ciment planes ou ondulées, toiture et sous toiture en fibrociment ...
- **Amiante de moyenne de densité** : exemple dalles vinyles, revêtement bitumineux...
- **Amiante de faible densité** : exemple EPI, gaine d'aération, flocage...

En fonction de sa classification, le conditionnement diffère.

Pour l'amiante ciment un conditionnement en double ensachage suffit, alors que pour les deux autres catégories il est nécessaire de les sceller en plus.



Big bag



Dépôt bag (plusieurs tailles)



Body benne 15m³

Si vous n'avez pas la main d'œuvre pour cette opération, nous pouvons vous mettre à disposition du **personnel formé et habilité** pour le **conditionnement** de déchets amiantés, vous permettant alors d'être en règle avec la législation pour le transport.

Nous disposons d'abri de décontamination pour tout vos chantiers de déchets amiantés (ou plomb).

Une fois correctement conditionnés, nous pouvons venir collecter vos déchets directement sur votre chantier, ou vous pouvez venir les livrer sur nos sites.

A partir de cette étape, nous prenons entièrement en charge vos déchets d'amiante selon le **respect de la réglementation** en vigueur. Nous vous fournissons tous les certificats obligatoires tels que le BSDA (Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés) vous assurant une **parfaite traçabilité**.

Pour aller plus loin sur la réglementation, vous pouvez vous rendre sur notre site internet www.bigbennes.com

Nos commerciaux se tiennent à votre entière disposition pour toute question au **01 64 06 72 93**.

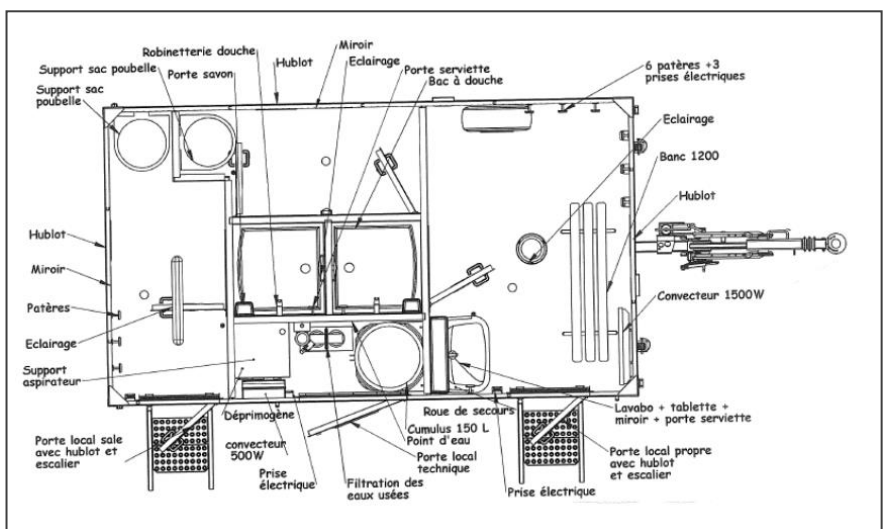


NOS ABRIS DE DECONTAMINATION

Nous mettons à disposition tous les matériels et équipements nécessaires dans le cadre du traitement de ces déchets: big bags, dépôt bags, benne, EPI...

Nous disposons également de deux types d'abris de décontamination, à venir chercher sur notre site de Soignolles en Brie ou livrés sur vos chantiers :

- Abri 5 SAS : pour tout chantier d'amiante, lié ou libre



- Abri 3 SAS : pour tout chantier d'amiante à faible taux d'empoussièremement ou chantier de plomb

1 compartiment sale :
éclairage, 1 support poubelle pour sacs jetables, 2 patères, 1 miroir

1 compartiment douche :
éclairage 12 V, robinetterie avec douchette flexible, 1 bac à douche, 2 portes pleines isolées

1compartiment propre :
éclairage, lavabo EC/EF, 2 patères, 1 convecteur 1000W, 1 prise 16A

1 local technique :
1 cumulus 15 L à chauffe rapide, filtration des eaux usées et déprimogène inclus

Modèle D316 - PTC 750 kg Standard
Avec déprimogène et filtration des eaux usées.



L'amiante fait l'objet d'une traçabilité spécifique. Nous vous émettons le **Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés** pour le transport et l'élimination. Ce document CERFA indique la quantité, le producteur du déchet, l'entreprise de travaux et le centre d'élimination finale.

